

## DECISION

N° 2026/205/DEC/4.2

Le Maire de la Ville d'EU,

Vu,

- l'Article L. 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,

- la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

- Considérant la nécessité de passer un contrat avec Mme Nathalie Hatron-Jelmoni – 105 Bd de Strasbourg – 80000 AMIENS – En qualité d'administrateur de production pour le théâtre municipal de la ville d'Eu pour le jeudi 22 avril 2026 de 13h30 à 17h30.

### DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** - Il est passé un contrat avec avec Mme Nathalie Hatron-Jelmoni – 105 Bd de Strasbourg – 80000 AMIENS – En qualité d'administrateur de production pour le théâtre municipal de la ville d'Eu pour le jeudi 22 avril 2026 de 13h30 à 17h30.

**Article 2** – Le montant du salaire net sera de **51,47 euros**, réglée via le GUSO. L'employeur cotisera aux différents organismes sociaux de la profession.

**La commune prendra également en charge :**

- Néant

**Article 3** : Monsieur le Trésorier, Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, en l'Hôtel de Ville, le vingt-deux avril deux mille vingt-six.

Le Maire de la Ville d'EU,  
Robin DEVOGELAERE

